



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conformément à l'article L5211-36, ce rapport est établi en vertu de l'article L2312-1 du CGCT qui nous invite à engager un débat sur les orientations budgétaires dans les 60 jours précédant le vote du budget primitif.

De plus la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

En effet, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité (...) présente ses objectifs pour le budget général et les budgets annexes concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Par ailleurs, compte tenu de la strate démographique de la CCSVT, le rapport doit comporter (article D2312-3) :

- A/1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- A/2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- A/3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- B/1° Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- B/2° Les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- B/3° Les informations relatives à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport :

- peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.
- peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° [84-53](#) du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

PREMIERE PARTIE – LE BUDGET PRINCIPAL

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

RECETTES REELLES (en K €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Dotation globale de fonctionnement (741)	553	536	426	420	400	429	451	430
Fiscalité (contributions directes et TEOM)	3 854	3 821	4 460	5 232	5 592	5 631	5 863	5 900
Autres recettes fiscales (compensation)	451	471	446	400	430	465	481	480
Autres recettes de fonctionnement	322	434	672	895	359	800	1 176	700
TOTAL	5 180	5 262	6 004	6 947	6 781	8 056	7 963	7510

*CA provisoire

Sur les 4 derniers exercices, il est constaté :

- Une légère augmentation des dotations et compensations.
- Depuis 2017, une dynamique fiscale constante.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Maintien des taux de fiscalité (sauf TEOM en cas d'augmentation massive du coût de traitement à court ou moyen terme).

Une DGF impacté par le Coefficient intégration fiscale (CIF).

Risque de baisse du produit de la taxe de séjour et des taxes « économiques » pour les prochains exercices compte tenu de la crise.

Une augmentation des recettes liées aux déchets suite à la révision du mode de calcul de la redevance spéciale.

DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Charges à caractère général	710	707	826	692	912	845	1 005	950
Charges de personnel	1 254	1 408	1 435	1 837	1 986	1 997	2 173	2 200
Autres dépenses de fonctionnement	3 463	3 053	3 616	4 088	4 040	4 090	4 159	4 100
TOTAL	5 427	5 168	5 877	6 617	6 938	6 757	7 464	7 250

*CA provisoire

Part des CP dans les dépenses de fonctionnement.	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	23.10%	27%	24%	26%	28%	28%	29%

La part des charges de personnel dans le budget de fonctionnement est relativement stable à 29%.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Maintien de la part des charges de personnel sous les 30%.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 180	5 262	6 004	6 947	7 170	8 445	7 963
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 427	5 168	5 877	6 617	7 307	7 127	7 463
EPARGNE BRUTE	- 293	52	48	235	- 137	1 318	500
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	108	112	173	201	201	209	216
EPARGNE NETTE	- 401	- 60	-125	34	- 338	1 109	284

*CA provisoire

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :
Maintien d'une épargne nette positive.

III. Les investissements.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES D'EQUIPEMENT	207	499	41	1	1 206	95	199

*CA provisoire

L'effort portera sur le service déchets afin :

- D'améliorer les performances de tri.
- De poursuivre l'équipement des services notamment en matière de centre technique adapté au nombre et à la nature des véhicules.

D'autres part, la CCSVT ayant des compétences en matière de développement, un programme d'action pourrait être finalisé en matière de logements (OPAH), de tourisme (rénovation de l'OTI de Sartène, création d'un OTI sur Olmeto, d'un centre d'interprétation et/ou d'activités de pleine nature) ou de développement économique (zone d'activité, ORT-PVD, ...).

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :
Accroissement des investissements en matière de gestion des déchets.
Mise en place d'un programme d'action en matière de développement.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION							PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
INTERET	46	42	79	95	90	73	58				
CAPITAL	108	112	173	201	201	95	216				
ANNUITE	154	154	252	296	316	168	274	240	240	192	192

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION							PREVISION					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	1 127	1 014	2 500	2 556	2 323	2 091	1 841	1 657	1 460	1 317	1 162	1 006	910

L'encourt de la dette continue de décroître et il n'est pas prévu de recourir à de nouveaux emprunts compte tenu notamment de l'épargne nette et de la cotisation minorée en matière de traitement.

De plus, compte tenu des durées d'amortissement, l'encourt de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2026.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :
Absence de nouveaux emprunts et financement de l'investissement par l'autofinancement.

V. La gestion des déchets.

Les dépenses relatives aux déchets représentent 39% (38% en 2019) du budget de fonctionnement de l'établissement et s'élèvent à environ 2 935 K €.

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
0.11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	535 647,22	628 011,41	534 392,75	665 000 €	535 000 €	613 000
0.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 408 350,74	1 435 238,04	1 500 641,42	1 472 000 €	1 477 000 €	1 541 000
65-66-67-68	AUTRES DEPENSES	1 285 589,01	1 325 226,30	965 541,75 €	899 000 €	704 000 €	781 000

DEPENSES DECHETS	3 229 587,87	3 388 475,75	3 000 575.92	3 036 000 €	2 716 000 €	2 935 000
------------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-----------

Les éléments essentiels de ce service sont les suivants :

DONNEES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES DECHETS (en €)	3 144 211	3 477 833	3 009 574	3 036 063	2 716 204,62	2 935 260
POPULATION DGF DESSERVIE	13 206	13 430	15 651	15 984	16245	16 582
COÛT PAR HABITANT DGF (en €)	238	259	192	190	167	177
COÛT A LA TONNE (en €)	378	416	338	340	295	326
OMR COLLECTES (en tonne)	5 921	5 674	6 453	6 280	6 092,60	5 532
DECHETS ENFOUIS (en tonne)	6 701	6 566	7 501	6 924	6 697,10	6 072
DECHETS VALORISES (en tonne)	1 612	1 683	1 876	2 490	2 932	2 939
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS (en tonne)	8 319	8 359	8 916	8 930	9 207	9 011
DECHETS / HABITANT DGF (en Kg par habitant)	630	622	570	559	567	543
TAUX DE VALORISATION (en %)	19%	20%	21%	28%	32%	33%

Sur la base des éléments précités, plusieurs indices ont été mis en place :

INDICES - EVOLUTION DU SERVICE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES DECHETS	100	110,61	95,72	96,56	86,39	93.35
POPULATION DGF DESSERVIE	100	101,70	118,51	121,04	123,01	125.56
COÛT PAR HABITANT DGF	100	108,77	80,76	79,78	70,23	74.35
COÛT A LA TONNE	100	110,08	89,31	89,96	78,06	86.19
OMR COLLECTES	100	95,82	108,98	99,39	95,99	93.43
DECHETS ENFOUIS	100	97,98	111,94	96,11	93,65	90.61
DECHETS VALORISES	100	104,40	115,24	166,84	0,00	182.33
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS	100	100,48	116,37	154,45	181,87	108.32
DECHETS / HABITANT DGF	100	98,81	107,17	107,34	110,67	86.26
TAUX DE VALORISATION	100	103,90	90,43	88,69	89,97	168.34

Il est à noter que

- Le coût à la tonne comme par habitant a augmenté.
- La production de déchets par habitant a baissé.
- Enfin que le taux de valorisation augmente faiblement.
- Une hausse du taux de valorisation.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Renforcement des moyens techniques pour assurer les missions existantes avec la mise en place d'un programme de renouvellement de la flotte.

Objectif d'un budget à 2,5 millions d'euros.

Amélioration du taux de couverture des dépenses déchets.

Augmentation du volume de déchets valorisables grâce à une adaptation des fréquences et du mode de collecte.

DEUXIEME PARTIE – LE BUDGET EAU

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES REELLES (en K €)	654	340	369	921	641	718	625	1 312
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	106	43	39	395	214	272	310	768

Les dépenses et les recettes ont connu une augmentation importante.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Augmentation des rendements de réseaux pour les deux fermiers d'ici 2021 (fin des contrats d'affermage).
Réalisation des équipements structurants permettant de limiter les frais de fonctionnement et notamment de transport d'eau.

Amélioration du service / Conformité des analyses.

Maîtrise de l'impact de la crise.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	654	340	369	1 043	763	840	1 322
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	106	43	39	634	486	313	813
EPARGNE BRUTE	513	269	303	376	277	527	509
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	145	142	8	176	170	156	136
EPARGNE NETTE	368	127	295	200	107	371	373

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Maintien de l'épargne nette notamment dans le cadre de la négociation des futurs contrats d'affermage.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	207	499	41	705	298	564	355

Au niveau du budget eau, l'effort portera sur la sécurisation de la ressource en eau, afin de limiter le recours au transport d'eau, et sur le renouvellement des réseaux.

De plus, les capacités de stockage devront être augmentées et/ou adapter sur les secteurs de Belvédère, Abbartello et Celaccia.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Mise en place d'un programme d'investissement pluriannuel à travers la contractualisation Agence de l'Eau/CDC.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION							PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
INTERET	35	28	27	33	27	15	16				
CAPITAL	145	142	119	176	184	156	142				
ANNUITE	180	170	146	209	211	171	158	91	91	63	63

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION							PREVISION					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	755	612	692	790	706	507	355	288	266	216	164	134	101

L'encours de la dette comme les annuités d'emprunts ont diminué.

Cependant, compte tenu des durées d'amortissement, l'encours de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2021 avec la fin deux emprunts pour une annuité totale de près de 72 000 €.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Recours à l'emprunt en adaptant la durée d'amortissement aux équipements créés.
Limitation des annuités à environ 150 000 € par an.

V. Le prix du service.

Les montants de surtaxe (pour les secteurs gérés en affermage) et/ou de redevance (pour le secteur en régie) ont été maintenus jusqu'en 2020.

A l'occasion de la fin des contrats d'affermage, une réflexion devra être engagée pour maintenir, voir diminuer le montant facturé à l'utilisateur, soit totalement, soit partiellement afin de renforcer les recettes du budget assainissement.

Cette action est cependant subordonnée à une amélioration du rendement du service d'ici 2021.

Enfin, une révision du tarif de l'eau a été effectuée en 2020 pour le secteur du Taravo avec une nouvelle répartition entre la part variable et la part fixe.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Maintien du montant de la surtaxe et de la redevance.

TROISIEME PARTIE – LE BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES REELLES (en K €)	1 025	360	878	823	996	1251	1 080
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	28	119	457	575	562	594	432

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Stabilisation des dépenses réelles.
Augmentation des recettes réelles à travers une amélioration du rendement des réseaux.
Recours limité à l'emprunt.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 025	360	878	951	1 115	1370	1 087
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	221	168	640	932	919	951	474
EPARGNE BRUTE	804	49	238	19	196	419	613
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	240	1 279	286	369	352	368	381
EPARGNE NETTE	564	1 230	-48	-350	- 156	51	232

L'épargne nette continue à être positive et s'établit à +232 000 €.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Maintien de l'épargne nette positive pour le financement, partiel ou total, des investissements.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	207	499	41	705	1 386	1 700	1 591

Les dépenses d'équipement sont relativement stables à environ 1 600 000 € en 2020.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Mise en place d'un programme d'investissement pluriannuel à travers la contractualisation Agence de l'Eau/CDC afin de doter l'ensemble des communes de STEP d'ici 5 ans.

IV. La dette.

Pour poursuivre les investissements et malgré un excédent de fonctionnement, la CCSVT devra contracter de nouveaux prêts pour faire face aux investissements nécessaires (cf. ci-après).

ETAT DE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LA DETTE	6203	6614	5671	9690	7326	6954	5568	5169	4765	4357	3934	3513	3161

QUATRIEME PARTIE – EFFECTIF

I. Structure des effectifs

AU 01/01/2021			FILIERE ADM	FILIERE TECHNIQUE	TOTAL
TITULAIRE	A	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	0	1
		POSTE (S) POURVU (S)	1	0	1
	B	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	1	1
		POSTE (S) POURVU (S)	0	1	1
	C	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	6	32	38
		POSTE (S) POURVU (S)	6	31	37
CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (CDD, CDI & occasionnels)	A	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	2	1	3
		POSTE (S) POURVU (S)	0	1	1
	B	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	0	0
		POSTE (S) POURVU (S)	0	0	0
	C	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	11.29	11.29
		POSTE (S) POURVU (S)	0	11.29	11.29
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE (Contrat aidé & apprenti)	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	0	1	
	POSTE (S) POURVU (S)	1	0	1	

II. Structuration des dépenses de personnel (principaux postes)

TRAITEMENT BRUT (y compris supplément familiale et prime de transport)	1 193 312 €
NBI	7 566 €
IFSE ET CIA	171 011 €
PRISE EN CHARGE MUTUELLE	20 418 €
ASTREINTE	1 162 €
IHTS	53 262 €
CHARGES PATRONALES	538 943 €

Evolution prévisionnelle :

Résorption des statuts précaires à effectif constant.
Maîtrise de la masse salariale.

III. Durée effective du travail.

Agents administratifs / 35 heures par semaine sur 5 jours.

Agents techniques / Moyenne de 35 heures par semaine sur des semaines de 5 ou 6 jours selon les besoins et/ou les fréquences.

CINQUIEME PARTIE – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Il est rappelé que le Conseil communautaire a approuvé la modification des attributions de compensations en février 2020.

COMMUNE	AC 2021
ARBELLARA	
ARGIUSTA MORICCIO	17 091
BELVEDERE CAMPOMORO	82 928
BILIA	
CASALABRIVA	57 639
FOCE BILZESE	
FOZZANO	
GIUNCHETO	
GRANACE	
GROSSA	
MOCA CROCE	41 049
OLMETO	267 190
PETRETO BICCHISANO	94 266
PROPRIANO	686 800
STA MARIA FIGANIELLA	
SARTENE	64 922
SOLLACARO	151 350
VIGGIANELLO	52 953
TOTAL	1 516 188

Perspectives : Maintien des AC en l'absence de transfert de compétences.

Il a été proposé au Conseil un PPI pour les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT.

L'exercice 2021 devra permettre d'établir un PPI pour le service de collecte des déchets.

Compte tenu des investissements importants à réaliser et des prochaines contractualisations (CRTE, PVD, ORT, Contrat de territoire AE-CDC, ...), il sera nécessaire de mixer les modalités de financement avec d'une part, l'excédent de fonctionnement et d'autre part, particulièrement pour les budgets annexes, par le recours à l'emprunt.

Dès signature des différents contrats, un débat portera sur le financement des opérations.

Jusqu'en 2018, la CCSVT était contrainte au niveau budgétaire avec des déficits récurrents de la section de fonctionnement des budgets annexes mais aussi au niveau de la trésorerie.

Depuis, 2019, les trois budgets sont excédentaires. Néanmoins, le niveau de trésorerie reste insuffisant pour faire face aux nombreux investissements à réaliser. C'est pourquoi, la CCSVT devra régulièrement faire appel à des lignes de trésorerie.